PROJET PEDAGOGIQUE
DE AMBULANCIER 2023-2024

CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC
Route de Villeneuve - 47923 AGEN Cedex 9

IFPS
43 rue Corps Franc Pommiers
47000 AGEN
☎ 05.53.77.78.00 - Fax : 05.53.77.78.25
Site Internet : www.ifps-agen.com

SECRETARIAT
secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

07 Octobre 2023

Sommaire

Introduction…… P.3

Les besoins en santé du territoire…… P.4

Le cadre réglementaire…… P.4

Evolution de l'offre de formation…… P.5

Conception générale de la formation …… P.7

Les Concepts…… P.8

Les acteurs de la formation…… P.11

Organisation pédagogique…… P.13

Les Orientations de la Formation…… P.14

L'Organisation de la formation théorique et clinique…… P.18

Le dispositif d'accompagnement des apprenants…… P.22

Le dispositif d'Evaluation…… P.23

Conclusion…… P.24

Annexe…… P.25

Introduction

L'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique prend en compte les besoins en santé de la population au regard du Plan Régional de Santé en s'appuyant sur le contexte socio-économique, locorégional et le contexte professionnel.

Le projet pédagogique constitue un outil commun aux formateurs et aux élèves donnant un sens à l'action pédagogique. C'est aussi un guide de référence qui rend lisible notre dispositif de formation pour l'ensemble de nos partenaires des milieux professionnels.

En s'appuyant sur les objectifs de formation, il définit un cadre de progression et une acquisition des compétences vers la professionnalisation.

Le choix d'une pédagogie intégrative permet un véritable dynamisme du processus de construction de l'identité professionnelle d'Ambulancier.

Le projet pédagogique présenté ici a été élaboré par l'équipe pédagogique conformément à la réglementation en vigueur. Il s'appuie sur l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

- Le référentiel d'activités (annexe 1 du référentiel),
- Le référentiel de compétences (annexe 2 du référentiel),
- Le référentiel de formation (annexe 3 du référentiel).

Le programme de formation ambulancier comprend 5 blocs de compétences répartis en 10 modules. Des enseignements peuvent être mutualisés avec les élèves aide-soignant, auxiliaire puéricultrice et infirmier en lien avec l'alternance, permettant une acculturation mutuelle des métiers dès la formation et des séquences de formation en interprofessionnalité. La spécificité de la profession reste marquée dans les objectifs et les activités pédagogiques proposés.

Les modules :

Module 1	Relation et communication avec les patients et leur entourage
Module 2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements
Module 3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement
Module 4	Appréciation de l'état clinique du patient
Module 5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Module 6	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
Module 7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient
Module 8	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés
Module 9	Traitement des informations
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Les besoins en santé du territoire

Les entreprises de transports sanitaires sont confrontées à un turn over conséquent de leur personnel ayant pour conséquence une tension de la profession et une réelle pénurie de professionnels formés.
Ce phénomène a été majoré par la situation post Covid. En effet, les professionnels du transport sanitaires ont été confrontés à une pathologie nouvelle. De nombreux départs ont été constatés. La direction de la DD47 a été alertée, par les professionnels du secteur, des risques liés au manque de candidatures rencontré par nos confrères sur le département. Les professionnels du secteur estiment le besoin de professionnels à former chaque année, pour les 5 années à venir, entre 60 à 70 personnes par an : 50 ambulanciers et 20 auxiliaires ambulanciers.

Les équipes du SMUR / SAMU du CHAN sont partie intégrante du projet tant dans l'accueil en stage, qu'au niveau des instances et interventions pédagogiques. En effet le CHAN dispose de services SAU, SAMU, SMUR, CESU.

De plus, les présidents de l'ATSU 47 et de la SDAP 47 ont été associés au projet afin d'identifier le besoins en emploi, les évolutions des métiers, des modes de prise en charge ainsi que la participation à l'offre de stage, à la formation et à la participation des instances.
Les équipes des instituts (IFSI/IFAS/IFAP) sont partie prenante du projet par la transversalité des prestations pédagogiques et de l'inter professionnalité : projet de l'IFPS.

Le cadre réglementaire

La réglementation de la formation

- ✓ Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier
- ✓ Arrêté du 16 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

Définition du métier d'ambulancier et domaines d'activités :

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaine de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantions. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, …), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Ainsi son champ d'activité s'exprime au niveau de :

1. La prise en soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé
2. La réalisation d'un recueil de données cliniques du patient, mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence et transmission des données
3. Le contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
4. Le transport sanitaire du patient
5. La traçabilité des informations liées au patient transporté et renseignement du dossier de prestation ambulancière
6. Le travail en équipe, traçabilité et transmission de savoir-faire issus de sa pratique professionnelle.

Evolution de l'offre de formation IFPS

En 2023, l'offre de formation Ambulancier voit le jour avec une autorisation de 20 places, 15 en formation continue et 5 en apprentissage.
La formation des ambulanciers est devenue depuis cette date une priorité et cette mission est reconnue à part entière en tant qu'**I**nstitut de **F**ormation **A**mbulancier avec l'arrêté du 11 Avril 2022.
La première rentrée en Février 2023 regroupe 18 professionnels en formation professionnelle continue.
L'IFA s'inscrit dans l'évolution des métiers du sanitaire et du social et dans la réforme actuelle de la formation d'ambulancier intégrant des cursus partiels.
Intégration de l'IFA sur le site de l'Institut des formations des professionnels de santé (IFPS) avec un regroupement des instituts.

Le but étant :

- De développer le « vivre ensemble »
- De développer les projets interprofessionnels

Pour répondre aux besoins des établissements, deux rentrées sont organisées en concertation avec les établissements hospitaliers du territoire :

- CH Agen Nérac
- Centre Hospitalier Départemental de la Candélie
- Centre Hospitalier Inter Communal de Marmande Tonneins
- Pôle de Santé du Villeneuvois
- Centre Hospitalier de Condom
- Centre Hospitalier Inter Communal de Moissac Castelsarrasin
- CESH

Ainsi que les sociétés du transport sanitaire

- <u>Répartition Géographique</u> :

Secteur	Nombre entreprise transports sanitaires
Fumel	4
Villeneuve	4
Agen	3
Nérac et Aiguillon	1
Marmande	5
Tonneins	4

Cela représente 191 véhicules dont 97 véhicules sanitaires légers (VSL), 79 ambulances et 15 ambulances ASSU (VSL).
Ce sont 500 personnels administratifs et roulants qui exercent au sein de ce secteur.

- Listes des 17 sociétés d'ambulanciers :

AGEN	*VSL*	*Ambulances*	*Ambulances ASSU*	*Total Véhicules Sanitaires*
AGEN SUD	0	4	1	5
AMBULANCES AGENAIS	2	9	1	12
ABC	7	10	2	19
NERAC				
CAMILLERI	6	2	1	9
VILLENEUVE SUR LOT				
ALLIANCE AMBULANCES	10	7	1	18
PARASOL AMBULANCES	5	3	1	9
SAGA LABORDE	9	5	1	15
AMB AGENAISES	2	1	0	3
FUMEL				
BASTIDES	1	2	0	3
AMB AGENAISES	1	1	0	2
MONFLANQUIN	2	1	0	3
PLATANIA	7	3	1	11
MARMANDE				
AMB VIDAL AMT	8	8	1	17
AMB BAZEILLAISES	2	1	0	3
AMB S.A.M.A	9	2	3	14
AMB HANTUTE	4	2	0	6
AMB PASCAL SOULET	0	1	0	1
AMB ROUX	5	3	0	8
TONNEINS				
AMB S.A.T.A / AMB DU LAC	7	3	2	12
CASTEL AMB	0	2	0	2
CAMILLERI	3	3	0	6
AMB SOULARD	3	3	0	6
AMB VIDAL	4	3	0	7
TOTAL	97	79	15	191

Conception générale de la formation

Les parcours personnalisés et individualisés (cursus partiels), le projet d'inter professionnalité de l'IFPS ont conduit les équipes à réfléchir aux modalités de mutualisation. L'intention pédagogique est de former des ambulanciers compétents dans la prestation de soins de qualité et en promotion de la santé, prêts à assumer toutes les activités du métier.
L'IFA contribuent ainsi à la santé de la population et au bien-être des personnes dans le respect de leurs droits et de leur dignité. L'institut privilégie l'école de pensée du « prendre soin ».

Les Principes

Le dispositif repose sur deux principes :

- ✓ **Un principe de professionnalisation**

  Ce principe a pour objet tout au long du cursus de formation de faciliter l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice du métier.
  L'alternance des temps de formation entre l'institut et le terrain est le pivot de ce principe qui s'inscrit dans une démarche réflexive.

- ✓ **Un principe de personnalisation**

  Ce principe a pour objet de prendre en compte, autant que possible, les attentes et les besoins de formation identifiés et d'apporter des réponses individualisées.
  Le projet pédagogique s'appuie sur la réalité professionnelle et son évolution.

Les Valeurs

Le dispositif permet d'avoir des repères pour se projeter. Il favorise la progression, le cheminement de l'élève afin d'acquérir une posture professionnelle.
Pour l'équipe pédagogique, ce dispositif s'accompagne de notions élémentaires importantes et essentielles à la construction de l'identité professionnelle. Ces dernières sont :

- ✓ **Le Respect**

« La valeur fondatrice du soin est le respect de l'autre mais aussi la tolérance, la responsabilité, l'intégrité, et la solidarité ». Walter HESBEEN[1]
Le respect, c'est la considération que nous portons à autrui en raison d'une certaine valeur que nous lui reconnaissons.

- ✓ **La compétence professionnelle**

«C'est une capacité d'action efficace, face à une famille de situation qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient en temps opportun » Yves LE BOTERF[2] .
Les ambulanciers ont le devoir de maintenir et d'améliorer ses compétences tout au long de leur exercice.

- ✓ **L'Autonomie**

C'est la capacité d'agir avec discernement, de prendre des initiatives, des décisions en tenant compte des contraintes sociales, professionnelles et institutionnelles.
Cette capacité est à développer pour l'acquisition des :

- Savoirs : Faire preuve de curiosité intellectuelle sur les différents lieux d'apprentissage
- Savoir-faire : Se questionner sur ses pratiques et en s'impliquant dans sa formation
- Savoir être : Adopter les attitudes adéquates et requises pour un professionnel de santé.

[1] « Prendre soin à l'hôpital» Walter Hesbeen. Editions Masson 1997
[2] « De la compétence à la navigation professionnelle », (Le Boterf – 1997), les éditions d'organisation. 4ème édition 2002 intitulée « développer la compétence des professionnels »

- ✓ **L'Adaptation**

C'est la capacité à mettre en œuvre les acquis pratiques et théoriques de la formation pour réajuster de façon efficace et cohérente son exercice professionnel lors de situations nouvelles.

- ✓ **La Responsabilité professionnelle**

C'est la capacité à se positionner professionnellement en regard du cadre législatif et déontologique, à respecter ses engagements, à assumer ses choix et à répondre de ses actes et de leurs conséquences. Elle suppose un engagement professionnel et personnel. L'engagement dans la formation n'est pas sans effet sur le processus de professionnalisation.

- ✓ **L'Humanisme**

Le soignant se doit d'être un artisan de l'aide singulière portée à une personne, à un enfant et à sa famille, dans la situation particulière et complexe de vie qui est la sienne. Ceci implique une attitude aidante et respectueuse envers la personne, sa famille et ses proches qui vise le bien-être et la qualité de vie de l'individu.

Les Concepts

Le projet pédagogique est élaboré à partir d'un ensemble de références théoriques et de valeurs en vue de caractériser et d'orienter l'approche pédagogique souhaitée à l'Institut.

La Santé

Compte tenu de notre contexte socio-économique et démographique particulier en Lot et Garonne, il conviendra de développer ce concept de santé, dans un axe santé publique centré sur:

- ✓ L'accessibilité de tous et en particulier des plus démunis à des soins de qualité.
- ✓ La prise en charge globale qui intègre le niveau socioculturel des familles et leur capacité à maintenir leurs membres en santé, après résolution de la phase aiguë.
- ✓ Une pédagogie de préventions.
- ✓ Les problématiques spécifiques de prise en charge des enfants et de leur famille de la naissance à l'adolescence, dans des activités d'éveil et éducatives pour une continuité de vie, un bien être et une autonomie de l'enfant et de l'adolescent.

De plus, la personne est inscrite dans le parcours de santé avec la coordination des acteurs tel qu'il est défini par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
PRS : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Le Soin

Soigner signifie apporter une réponse adaptée, individualisée à un enfant ou une personne unique qui présente un problème de santé ou exprime une attente (parfois, compte tenu de l'âge ou de l'état de dépendance, par le biais de sa famille), avec l'objectif de maintenir ou restaurer la plus grande autonomie possible : « Aider l'individu, malade ou en santé, au maintien ou au recouvrement de la santé (ou à l'assister dans ses derniers moments), par l'accomplissement des tâches dont il s'acquitterait lui même s'il en avait la force, la volonté ou s'il possédait les connaissances voulues, et d'accomplir ces fonctions de façon à l'aider à reconquérir son indépendance le plus rapidement possible[3] ».

[3] Henderson Virginia. Principes Fondamentaux des soins infirmiers, New-York, Conseil international des infirmiers S. Karger Basel (Suisse), 1969.

Lorsqu'elle est développée par un soignant, cette activité se situe dans une prise en charge holistique tant dans la mise en œuvre des soins que dans la prise en compte des domaines psychologiques, comportementaux et sociaux de l'enfant et de sa famille. Ce qui sous-tend que soigner demande de posséder des aptitudes gestuelles et relationnelles. Soigner relève également d'une attention qu'on appelle classiquement aujourd'hui le « prendre soin» et qu'on peut définir comme : *« Une Attention particulière que l'on va apporter à une personne vivant une situation particulière en vue de lui venir en aide, de contribuer à son bien être, de promouvoir la santé »*[4].

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son référentiel d'activité , l'ambulancier concoure à la satisfaction de ces besoins.

Les Soins infirmiers

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs sont de nature technique, relationnelle et éducative. Leur réalisation tient compte de l'évolution des sciences et des techniques. Ils ont pour objet, dans le respect des règles professionnelles des infirmiers et infirmières incluant notamment le secret professionnel :

- ✓ De protéger, maintenir, restaurer, promouvoir la santé des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales, physiques et psychiques, en tenant compte de la personnalité de chacune d'elles, dans ses composantes psychologiques, sociales, économiques et culturelles ;
- ✓ Prévenir et Evaluer la souffrance et la détresse des personnes et de participer à leur soulagement ;
- ✓ Concourir au recueil des informations et aux méthodes qui seront utilisées par le médecin pour établir son diagnostic ;
- ✓ Participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes ;
- ✓ Appliquer les prescriptions médicales et les protocoles établis par le médecin ;
- ✓ Participer à la surveillance clinique des patients et à la mise en œuvre des thérapeutiques;
- ✓ Favoriser le maintien, l'insertion ou la réinsertion des personnes dans leur cadre de vie familial et social ;
- ✓ Accompagner les patients en fin de vie et, en tant que de besoin, leur entourage[5] ».

« Ensemble de connaissances, de compétences et de techniques relatives à la conception et à la mise en œuvre d'actes infirmiers. Ils ont pour but de répondre aux besoins de santé d'une personne et/ou d'une collectivité et font l'objet de la discipline enseignée au personnel infirmier.
Cette discipline fait appel aux sciences humaines et biologiques. On distingue généralement les soins infirmiers liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et les soins curatifs ou de réparation[6] *».*

Le Concept de l'homme

- ✓ **La personne soignée**

« Dans la pratique et la littérature infirmière, on utilise, avec des significations voisines, des termes tels que malade, patient, client, usager, bénéficiaire. La notion de personne soignée apparaît dans les années 1970 et se réfère à une approche humaniste des soins infirmiers[7] ... »

---

[4] « Prendre soin à l'hôpital» Walter Hesbeen. Editions Masson 1997
[5] Décret 2004-802 du 29/07/04 relatif aux parties IV et V du code de la santé publique concernant la Profession d'infirmier.
[6] Guide du service infirmier de la DHOS – Normes de Qualité des Soins Infirmiers Version 2 septembre 2001
[7] Dictionnaire des Soins Infirmiers – AMIEC Recherche

Nous retiendrons ce concept de « personne soignée » en tant qu'acteur de sa santé ou de sa vie qui doit être impérativement pris en compte avec sa famille ou son environnement personnel. Son âge est un élément déterminant dans son implication personnelle au recouvrement de l'état de santé.
Les établissements de santé accueillant des individus, à tous les âges de la vie, nous devons former des professionnels qui devront adapter leur prise en soin à l'état non seulement de santé mais aussi au degré d'autonomie de la personne soignée.

- ✓ **L'enfant**

Un enfant est un être humain dans sa période de développement, située entre la naissance et la puberté. L'enfant est un être de culture, et pas seulement de nature, parce qu'il ne peut vivre sans relation avec les autres, parce qu'il parle et pense.
L'enfant doit avoir un sentiment de sécurité avant de pouvoir se percevoir de façon réaliste et prendre le risque d'échouer. Il dépend de ses parents dans son corps, dans sa tête et dans son groupe. Voilà pourquoi la relation parent enfant est un ingrédient central dans le développement des jeunes. Ce sont les caractéristiques des liens et des rôles familiaux qui impriment sur l'enfant l'empreinte qui le marquera pour la vie.

Selon Françoise Dolto, l'enfant doit être respecté dans sa nature profonde, ses parents ne doivent pas avoir pour objectif de le transformer en fonction des principes extérieurs mais de l'aider à devenir lui-même. L'enfant du XXIe siècle est devenu un sujet de plein droit, il est devenu un bien précieux, désiré en même temps que porteur de grandes espérances pour sa famille, l'enfant doit participer à la définition de lui-même.

- ✓ **La famille**

La famille est un ensemble de personnes ayant un lien de parenté et vivant ou non ensemble. Elle crée une ambiance au sein de laquelle les petits et les grands se sentent reconnus d'abord comme personne originale, et sont amenés à construire leur identité intime. Elle est partout la cellule initiale de n'importe quel ensemble social, quelles qu'en soient les structures, les formes, les dimensions et la qualité des rapports unissant ou opposant ses membres. Premier horizon auquel s'ouvre l'individu en venant au monde, c'est en son sein que se nouent les relations sociales, se tissent les liens interindividuels, se socialisent les êtres naissant et qu'ils se préparent aux nombreuses taches qui les attendent.
La famille fournit à l'enfant un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

- ✓ **Les aidants**

L'aidant est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide peut être prodiguée de manière plus ou moins régulière, sur des périodes plus ou moins longues voire de façon permanente.

Cette aide peut prendre plusieurs formes : soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, gestion du budget, démarches administratives, coordination, vigilance/veille, soutien psychologique, communication, activités domestiques…

L'aidant peut être un conjoint, un enfant, un parent, un membre de la famille ou un membre de l'entourage. L'aidant peut cohabiter ou non avec la personne aidée.

Quant aux personnes aidées, il peut s'agir : d'une personne âgée dépendante, en situation de handicap, souffrant de maladie chronique lourde, ou en fin de vie.
La personne aidée peut être aussi bien un enfant, un adulte, qu'une personne âgée.

Les acteurs de la formation

La place de l'élève dans la formation

Il existe une hétérogénéité enrichissante due à la disparité des niveaux d'études entre les élèves (du collège à l'université) et la disparité des niveaux d'âge (de 17 ans à plus de 50 ans). Ce constat nous semble un élément favorisant la motivation des élèves, l'entraide et le respect mutuel.

L'élève est considéré comme un individu responsable. Il est acteur de sa formation qu'il a librement choisi de suivre et s'en donne les moyens. Il s'engage donc dans le processus de formation professionnelle.

Au cours de l'année il affine son projet professionnel. Dans cette optique, il s'inscrit dans un processus de questionnement qui l'amène à mobiliser ses ressources et ses expériences pour développer un savoir professionnel et acquérir des compétences. Il accepte de remettre en cause ses acquis, de réajuster ses connaissances mais aussi de rechercher un comportement professionnel adapté aux situations d'apprentissage rencontrées.

C'est aussi un individu inscrit dans un groupe en formation, qui contribue à la réflexion et à l'enrichissement individuel et collectif, ce qui nécessite respect, bienveillance et partage.

Le rôle de l'apprenant en milieu professionnel

Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur.

Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent en institut de formation.

S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique.

S'implique dans la résolution des situations rencontrées.

Participe à l'analyse de sa progression.

Le rôle du formateur

Le formateur est un professionnel qui dispense des enseignements et participe au développement de compétences. Il témoigne d'une expertise professionnelle et de capacités de théorisation en vue du transfert de compétences.

Le formateur se doit de développer des pré-requis indispensables :

- ✓ Maîtrise des stratégies d'enseignement et des outils pédagogiques,
- ✓ Capacités d'adaptation pour faire face aux évolutions professionnelles et institutionnelles,
- ✓ Capacités d'innovation susceptibles de favoriser l'intérêt et la curiosité de l'élève,
- ✓ Capacités à se remettre en cause et à se questionner.

Le rôle des professionnels de proximité

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique en stage. Ils sont présents avec l'élève lors des séquences de travail, le guident, l'accompagnent dans sa réflexion. Ils facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage.

Ils consultent le portfolio de l'élève afin de faire un parcours adapté à la progression de l'élève.

Ils sont en lien avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'élève.

- ✓ Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain
- ✓ Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie
- ✓ Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- ✓ Explique les risques : réglementation, sécurité.

Le rôle du tuteur de stage

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il est volontaire pour exercer cette fonction.

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel.

Le tuteur de stage exerce les missions suivantes en lien avec le stagiaire :

- ✓ Guider le stagiaire, dès l'accueil et pendant toute la durée du stage, dans la progression de ses apprentissages et dans l'acquisition de ses compétences
- ✓ Mettre le stagiaire en situation professionnelle, travailler avec lui et échanger sur ses acquisitions
- ✓ Échanger avec le formateur référent du stage des informations relatives au suivi du stagiaire
- ✓ Contribuer à la progression de l'élève dans ses apprentissages au regard du portfolio par une évaluation continue
- ✓ Participer à l'évaluation de l'élève lors:
    - du bilan de mi stage
    - du bilan de fin de stage avec la feuille d'évaluation de compétences en stage
    - des mises en situations professionnelles.

Le partenariat entre les Instituts et les structures d'accueil en stage vise l'amélioration de la formation et de la professionnalisation des élèves.

- ✓ Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- ✓ Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- ✓ Evalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer
- ✓ Evalue l'acquisition des compétences en fin de période
- ✓ Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin.

Organisation pédagogique

Les ressources humaines

- ✓ **Direction**

Elle est responsable du fonctionnement des instituts et est chargée de l'organisation pédagogique, de l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs.
Elle est responsable du fonctionnement financier par subvention du Conseil Régional d'Aquitaine qui autorise l'IFA et agréé le directeur de l'institut.
Cette responsabilité lui est déléguée par le directeur de l'établissement pour la gestion de la structure (personnel et finances).

- ✓ **Adjointe Direction**

Elle est responsable de la coordination pédagogique et de la coordination des stages en lien avec le coordinateur des stages Ambulancier, AP et AS.

- ✓ **L'équipe de formateurs**

Conformément aux textes, l'équipe pédagogique se compose de formateur issus de la filière professionnelle. La politique institutionnelle exige un coordonnateur pédagogique au sein de l'équipe qui est garant de l'ingénierie pédagogique par délégation.

L'équipe est constituée de :

- **M. Vincent CHIODI-SCHROEDER :** Infirmier D.E. Formateur, Coordinateur des stages
- **Mme Christelle MANCHES :** Infirmière D.E. Formateur, référente formation Ambulanciers
- **Mme Mathilde GUERIN :** Infirmière Puéricultrice D.E. Formateur, référente formation AP
- **Mme Séverine LANGLADE** : Infirmière D.E. Formateur
- **Mme Eve-Marie BERNARD :** Infirmière D.E. Formateur, coordinatrice DEAS Janvier
- **Mme Angélique THEVENIAULT :** Infirmière D.E. Formateur, coordinatrice formation niveau 3
- **M. Thomas GIRAUD :** Infirmier D.E. Formateur.

- ✓ **L'équipe administrative**

- Une documentaliste : **Mme Magali DUNAS** gère et anime le centre de ressources documentaires ouvert à l'ensemble du personnel, aux étudiants, élèves et tout professionnel qui en fait la demande.
- 1 secrétariat et un secrétariat d'accueil en mutualisation.

Les ressources logistiques et offre numérique :

Du fait de son implantation sur le nouveau site l'IFPS, les locaux offrent différents espaces : salles de cours, salles de travaux dirigés et de pratiques, salles de simulation, espace accueil administratif, espace détente, CDI.
En réaction à la crise sanitaire liée à la COVID 19, l'environnement numérique de travail a été développé pour les formations et amélioré notamment grâce à l'Espace Numérique de Travail « E-NOTITIA » et au système de vision conférence « LIFESIZE » qui réunissent des solutions de connexion, de réunion et de travail à distance ; et sera étendu pour la formation d'ambulancier.

Les Orientations de la Formation

Les principes pédagogiques

C'est une formation professionnelle qui repose sur un dispositif réglementé d'alternance et s'appuie sur 3 principes :

- ✓ **La progression**

Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences conduit à l'organisation de parcours professionnels personnalisés. L'alternance temps d'enseignement théorique et temps clinique permet une confrontation des connaissances avec les réalités professionnelles et conduit l'élève à une démarche réflexive et à construire son identité professionnelle.

- ✓ **L'autonomie**

Les modalités de la formation, les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez les élèves en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.
La formation est basée sur la participation des élèves, par l'instauration d'une pédagogie active. L'interactivité permet à l'élève d'apprendre à confronter son savoir avec celui des autres, le resitue au centre du processus de l'apprentissage et en fait un véritable acteur de sa formation.

- ✓ **L'individualisation**

Elle permet à l'apprenant de mesurer sa progression et de déterminer son projet professionnel. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des outils qui le guident dans son apprentissage. Le formateur s'appuie sur les ressources des élèves pour développer leur sens des responsabilités et de la créativité.

Les courants pédagogiques de référence

La formation est un temps d'acquisition, d'appropriation et de transfert de connaissances. Les conceptions pédagogiques qui sous-tendent le processus d'apprentissage s'articulent autour de méthodes actives issues de différents courants pédagogiques :

- ✓ **La pédagogie par compétences**

Elle est centrée sur l'apprenant et est orientée vers la réussite. Cette pédagogie permet de décliner les capacités à atteindre par l'élève et de préciser les critères d'évaluation.

- ✓ **La pédagogie basée sur l'action du formateur**

Elle permet à l'élève au cours d'enseignements magistraux associés à des techniques démonstratives et interrogatives, un questionnement, une analyse réflexive. Des supports audio-visuels et des livrets d'apprentissage complètent cette pédagogie centrée sur l'intégration.

- ✓ **La pédagogie basée sur l'action de l'élève**

Elle favorise l'ouverture à la réflexion et à l'autonomie par la mise en place de travaux de groupe, travaux d'animation et travaux dirigés, individualisés, en partenariat avec les lieux de stage.

- ✓ **La pédagogie différenciée**

Elle respecte la singularité de l'élève et permet une forme d'individualisation du parcours de formation. Elle se formalise également au travers du suivi individualisé.

La posture réflexive

L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux élèves de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

La formation est structurée autour de trois paliers d'apprentissage :
- « Comprendre », l'élève acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « Agir », l'élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « Transférer », l'élève conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Cette posture se développera notamment grâce à la simulation en santé, qui permet d'appréhender des situations de soins en interprofessionnalité.

Plusieurs axes d'apprentissage sont proposés :

- ✓ **Raisonnement clinique**

Le raisonnement clinique est défini comme «une démarche systématique qui intègre et met en lien, à partir d'un examen physique et d'une écoute active, les signes et les symptômes recueillis, permet l'élaboration d'hypothèses de problèmes de santé réels ou potentiels et d'hypothèses de réactions humaines physique et comportementale réelles ou potentielle, cette démarche se terminant par la validation de l'hypothèse la plus probable »[8] (T.PSIUK, A.MARCHAL 2002)
« Le raisonnement clinique est fondamental à l'exercice de la profession soignante et notamment infirmière. Il permet un travail en interdisciplinarité nécessaire à la complexité des situations de soins »[9] (T.PSIUK, A.MARCHAL ,2002)
Il est indispensable de prendre en compte qu'il existe différentes méthodes de résolution de problèmes (Inductif et déductif).

L'objectif étant de permettre à l'élève de repérer puis d'analyser ce qui est invariant dans une situation et ce qui est singulier.

- ✓ **Procédure**

L'équipe pédagogique développe des stratégies qui aident l'élève dans ses apprentissages en milieu clinique en lui permettant de :

- ♦ Repérer les différents éléments nécessaires à la compréhension de la situation d'une personne.
- ♦ Connaître les différentes étapes méthodologiques d'analyse de la situation d'une personne.
- ♦ S'approprier le modèle conceptuel des 14 besoins de Virginia Henderson.
- ♦ Identifier les capacités d'une personne.
- ♦ Expliquer le lien entre les besoins de la personne, son âge, ses habitudes de vie et son environnement.
- ♦ Développer une démarche de questionnement centrée sur la détermination de problème avant de proposer des actions.
- ♦ Provoquer l'implication dans la démarche clinique pour construire et s'approprier des savoirs.

Le formateur se base sur différents exercices qui aident à l'acquisition du raisonnement clinique
Les élèves auront des exercices de démarche clinique sur différentes situations de soins.
Le travail a lieu à l'institut, en individuel avec une mise en commun favorisant les échanges :

- ➢ Que chacun puisse s'exprimer et poser les questions nécessaires à la compréhension de la méthodologie,
- ➢ Que chacun puisse partager sa réflexion avec celle des autres élèves.

Les élèves devront expérimenter la méthodologie dès le premier stage en structure d'EHPAD.
Des échanges sur les difficultés rencontrées dans l'utilisation, de cette méthodologie seront organisés.

[8] « Le paradigme de la discipline infirmière en France » A. Marchal, T. Psiuk, Séli Arslan 2002.

- ✓ **La simulation en santé**

La simulation en santé est un dispositif d'apprentissage pédagogique d'analyse de situation visant au développement des compétences professionnelles et de la réflexivité.
Pour la Haute Autorité en Santé (HAS), « *La simulation correspond à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels*. »[9]

L'I.F.P.S. considère la simulation en santé comme la résolution de situations cliniques complexes, prévalentes ou critiques par l'intermédiaire d'un patient standardisé ou d'un mannequin. Il s'agit d'un dispositif d'apprentissage pédagogique**.**
De ce fait, la séance de simulation respecte les quatre étapes fondamentales suivantes : pré briefing, briefing, séance, débriefing.
La simulation en santé mobilise le raisonnement clinique de l'apprenant par la mobilisation des connaissances et la réflexivité grâce au débriefing.

Les situations choisies par l'équipe pédagogique prennent en compte les pathologies prévalentes et/ou problématiques sociétales de la région Nouvelle-Aquitaine.
Au cours de chaque unité de formation, l'équipe pédagogique fait le choix de situation permettant d'aborder différentes problématiques de santé, différents lieux d'exercice.
L'outil pédagogique « simulation en santé » est mis en œuvre lors de l'enseignement des modules 1 et 3.
L'équipe pédagogique a construit les situations en termes de paliers d'apprentissage en lien avec les unités de formation. Ces situations ont été complexifiées au fur et à mesure de la formation.

- ✓ **Les enjeux**

Les enjeux de la simulation en santé convoquent certaines contraintes (financières, matérielles, humaines, organisationnelles…) et des plus values essentielles pour l'apprentissage qui prévalent. Les bénéfices escomptés sont multiples :

- ♦ Expérimenter l'apprentissage de la coopération interprofessionnelle
- ♦ Développer l'apprentissage du raisonnement clinique
- ♦ Permettre la résolution de problématiques de situations de soins : offre de stage hétérogène sur le territoire
- ♦ Améliorer la sécurité des personnes soignées et la qualité des soins
- ♦ Renforcer la réflexivité des élèves
- ♦ Pratiquer sans risque pour l'apprenant

- ✓ **Les objectifs pédagogiques**

- ♦ Améliorer la sécurité des personnes soignées et la qualité des soins
- ♦ S'inscrire dans les orientations de l'ARS : la sécurité et gestion des risques, l'éducation thérapeutique, la relation en psychiatrie, l'organisation du travail, les personnes âgées
- ♦ Utiliser une méthode innovante, ludique et active
- ♦ Améliorer le raisonnement clinique des futurs professionnels
- ♦ Développer de nouvelles compétences
- ♦ Renforcer la réflexivité des futurs professionnels.

[9] « Rapport de Mission de l'HAS » 2012

- ✓ **La Procédure**

Le dispositif pédagogique de la simulation en santé sera déployé au cours du module 1 « l'accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne » pour les Aides-soignants et « l'accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne » pour les Auxiliaires de Puériculture.
Le scénario choisi est celui sur le recueil de données permettant ainsi de mobiliser les connaissances cliniques des aides soignants et auxiliaires de puériculture. Le transfert des connaissances en situation sera renforcé.

- ✓ **L'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP)**

C'est une démarche visant à comprendre la manière dont une personne ou un groupe mène une activité. Cela implique :

- ♦ D'aller au delà de l'apparence des choses
- ♦ De se distancer de sa subjectivité personnelle
- ♦ D'éviter de réduire la compréhension d'une pratique au seul contrôle de sa conformité avec un modèle ou une théorie
- ♦ De questionner et clarifier les notions fondamentales en lien avec cette pratique
- ♦ De tirer des enseignements transférables à d'autres situations

- ✓ **Les objectifs pédagogiques**

- ♦ Permettre à l'élève d'exposer une situation interpellante.
- ♦ Permettre à l'élève de clarifier les liens entre le savoir et l'action.
- ♦ Permettre à l'élève de prendre du recul sur sa pratique (action et ressenti).
- ♦ Permettre à l'élève de s'entraîner à l'approche réflexive et compréhensive d'une situation vécue en stage.
- ♦ Permettre à l'élève de s'autonomiser.
- ♦ Accompagner l'élève dans sa construction identitaire et sa posture professionnelle.

- ✓ **Les projets transversaux**

La dynamique de projet mobilise les différentes stratégies pédagogiques et participe au processus d'apprentissage en vue d'acquérir des compétences. La formation propose cette année un projet « inter professionnalité ».

L'Organisation de la formation théorique et clinique

Le diplôme peut s'acquérir soit par le suivi et la validation de l'intégrité de la formation, soit par le suivi et la validation d'une ou plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.
De ce fait, en référence au référentiel de formation du diplôme d'Etat d'ambulancier, l'organisation des unités de formation (modules de formation et stages cliniques) est construite de manière à intégrer ponctuellement des élèves de la formation en cursus partiel.

Le parcours d'ambulancier se déroule sur 23 semaines. La programmation tient compte des congés scolaires et propose 2 semaines entre Noël et le Jour de l'an pour les rentrées d'Août. La répartition des enseignements s'articule autour de temps théoriques et temps de stages.

La Formation	Semaines	Heures
Clinique	7	245
Théorique	16	556
Total	23	801
Vacances	rentrée Août : 2 rentrée février : 0	35 0

Cf. Annexes

La formation théorique

Module 1	Relation et communication avec les patients et leur entourage
Module 2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements
Module 3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement
Module 4	Appréciation de l'état clinique du patient
Module 5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
Module 6	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
Module 7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient
Module 8	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés
Module 9	Traitement des informations
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Les 10 modules sont regroupés au sein de 5 blocs de compétences correspondent à l'acquisition des onze compétences du diplôme.
La stratégie pédagogique appliquée par l'équipe pédagogique favorise la transversalité et permet ainsi à l'apprenant de développer les savoirs, savoir-être et savoir-faire.

Chaque formateur est responsable, en binôme, de plusieurs modules de formation (cf. annexe 7)
Le responsable de module est chargé de la programmation prévisionnelle des cours en cohérence avec les stratégies pédagogiques.

Le coordonnateur d'année est responsable de l'élaboration du planning qui est réalisé en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Dans la mesure du possible, le planning est transmis 10 jours avant minimum. Il peut être réajusté et doit être consulté quotidiennement.
Le responsable du module est garant de la traçabilité des enseignements.

La formation clinique

La formation en milieu professionnel comprend trois périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, médico-social, en établissement. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes âgées, en société de transport sanitaire, en SMUR ou SAU.
Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.
Une convention de stage (Annexe 2) est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut et la structure d'accueil en milieu professionnel.

Le stage constitue un temps d'apprentissage professionnel. La confrontation de l'apprenant à des situations professionnelles contribue à la construction des compétences grâce à la stimulation réflexive. Le stage est au cœur du projet de formation.
Ce temps de formation dispensé sur le lieu de stage s'effectue dans des structures sanitaires et sociales ou médico-sociales. En effet, les professionnels de santé, en charge de l'encadrement des élèves (maitre de stage, tuteurs, professionnels de proximité) assurent les liens et favorisent cette réflexivité entre les situations d'accompagnement et les apprentissages.

Les Instituts bénéficient avec les structures de santé d'un partenariat privilégié et particulièrement avec l'établissement support, avec lequel une politique de stage est déployée.

Parcours de stage

L'équipe pédagogique réalise un parcours de stage individualisé : il s'opère selon plusieurs paramètres :

- Référentiel de formation,
- Offre de stages,
- Projet professionnel de l'élève.

Elle tient compte également de critères supplémentaires :

- Possession ou non d'un moyen de transport,
- Lieu d'habitation,
- Des différents lieux d'exercice professionnel antérieurs,
- L'exercice professionnel de membres de la famille sur les stages partenaires.

Le coordinateur de stages a pour mission de gérer l'organisation des stages, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.
Des parcours de stage sont établis par le coordinateur des stages en lien avec les critères cités ci-dessus. Il les présente à l'équipe pédagogique. Suite à la rentrée, le coordinateur des stages organise une commission pour valider les trames par référent pédagogique et permettre des réajustements éventuels. Cependant, un changement peut être effectué entre élèves dans la même discipline de stage, après avis favorable du référent pédagogique dans le délai requis (cf projet clinique et RI).

- ✓ **Préparation de stage**

L'élève doit se renseigner sur la discipline, les attendus, les situations prévalentes de son futur lieu de stage avec à l'appui des livrets de stage.

En début de formation, un temps est prévu avec la coordonnatrice pédagogique pour :

- La présentation des documents administratifs,
- La remise et présentation du portfolio,

- La méthodologie des objectifs de stage.

Avant chaque départ en stage :

- Procédure administrative, avec présentation des objectifs institutionnels et gestion des documents liés au stage tels que les feuilles de stage, convention tripartite… (cf. Annexes),
- Partage et échanges autour des représentations des élèves sur la population accueillie et le stage, à l'aide des livrets de stage des différentes structures.
- Validation des objectifs personnels de l'élève par son référent pédagogique qui lui propose des axes d'amélioration. Ces objectifs personnels auront été travaillés en amont et envoyés 48h avant.

Les listes d'affectation des stages seront communiquées un mois avant le départ en stage.
L'ensemble des coordonnées y est notifié.
Avant le stage, l'élève prend contact par téléphone avec le maitre de stage et/ou le tuteur.

✓ **Le stage**

- **Les outils du stage**

- <u>Portfolio</u>

Le portfolio est destiné au **suivi du parcours de formation** et au **développement des compétences**.
Les objectifs principaux de cet outil sont :

- ✓ De favoriser l'analyse **de pratique** qui conduit à la **professionnalisation**
- ✓ De faire le **lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain**
- ✓ De **suivre la progression** au regard des **compétences exigées pour l'obtention du diplôme**.

Cet outil permet :

- ✓ D'effectuer un bilan de chaque période en milieu professionnel pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- ✓ De réaliser une auto-évaluation des compétences acquises permettant un échange avec le tuteur.

Ce portfolio est organisé en plusieurs parties :

La **présentation du Diplôme d'Etat Ambulancier et des compétences à acquérir** pour identifier ce qui est attendu en fin de formation.

La **présentation des modalités des périodes d'apprentissage en milieu professionnel** pour expliquer l'organisation des différentes périodes du parcours de formation.

La **présentation de l'apprenant** pour permettre de présenter son parcours.

Le **suivi des activités réalisées et du développement des compétences en milieu professionnel** à renseigner par l'élève et le tuteur.

La **synthèse des périodes en milieu professionnel**, à renseigner par le Formateur référent en institut de formation.

- **Les modalités en stage**

♦ Suivi en stage

En début de formation, l'élève bénéficie d'un suivi pédagogique individuel. Il est centré sur l'apprentissage du raisonnement clinique, ce temps mobilise les objectifs de stage et permet de faire un bilan de stage avec l'élève et le tuteur. Cette démarche contribue également à la construction du projet professionnel.

♦ Horaires

Les horaires et le rythme de travail sont sous la responsabilité du responsable de la structure et peuvent être négociés avec l'élève.

L'élève doit faire parvenir le planning prévisionnel dans les 48 h suivant le début du stage.

Au cours de ses stages l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

L'élève se conforme aux modalités de stage définies par l'établissement d'accueil (règlement intérieur, modalités d'accueil, protocole de mise en stage …), l'élève s'y conforme.

La feuille de contrôle des heures est donnée aux élèves en début de stage. L'élève la remettra à la responsable du stage, il devra la ramener à la fin du stage, datée, signée et tamponnée par la structure d'accueil.

♦ Conduites

Il est nécessaire que l'élève se présente au responsable du stage, à l'ensemble de l'équipe. Les valeurs professionnelles doivent être appliquées : respect, empathie, courtoisie tolérance, discrétion, retenue dans les propos, ponctualité,… De même, l'élève se doit de respecter une tenue adaptée en tenant compte des règles d'hygiène.

Si l'élève doit participer à des activités en dehors de la structure de stage, il doit IMPERATIVEMENT prévenir au préalable l'institut de formation.

✓ **Retour de stage**

A l'issu de chaque de stage, un temps est consacré à l'expression du vécu de stage (ressentis, encadrement, activités de soins et organisation du stage).

Pour faire vivre le concept de l'alternance, les élèves devront ramener de stage des situations de soins qui seront exploitées en cours (APP, analyse de situation).

Le dispositif d'accompagnement des apprenants

Suivi pédagogique individualisé des apprenants (3h) réparties tout au long de la formation

Objectifs :

- ✓ Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation
- ✓ Etablir entre le référent et l'élève une relation pédagogique dont le but est d'aider l'élève à identifier ses ressources, ses faiblesses en matière d'apprentissage et de fixer des objectifs d'amélioration.
- ✓ Renforcer auprès de l'élève des méthodes d'apprentissage et de travailler l'auto questionnement.

Eléments de contenu :

Entretiens individuels avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé: points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés

Groupes de parole pour préparation de stage, retour de stage et analyse de pratique professionnelle orale

Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

A chaque rencontre planifiée, le référent réalise une synthèse écrite formulée en collaboration avec l'élève sur son dossier informatisé afin d'assurer une traçabilité du suivi de l'élève et d'objectiver les résultats obtenus.

Procédure d'entretien individuel :

Il s'établit au cours d'entretiens planifiés par l'équipe de formateurs, à raison de deux au cours du parcours et plus si nécessaire. Il peut s'effectuer à la demande motivée de l'élève ou du formateur. L'entretien se déroule sur rendez-vous et dure 15 minutes en moyenne.

L'élève effectue un travail préparatoire à l'entretien sur un temps personnel, il remplit la fiche de suivi et doit la faire parvenir par mail à son référent pédagogique 48 heures avant le rendez-vous. Si ce travail préparatoire est inexistant, le formateur annule ce suivi.

- ➢ Réaliser un bilan de parcours scolaire/professionnel/de vie, les attentes de la formation et la projection professionnelle.
- ➢ Identifier les méthodes d'apprentissage, les points forts et les points à améliorer. Un accompagnement pédagogique est mis en place pour favoriser sa progression.
- ➢ Favoriser l'analyse réflexive sur ses pratiques et le développement de sa posture professionnelle. Un bilan mi formation est formalisé au cours de ce suivi.
- ➢ Évaluer l'écart entre ses attentes en début et en fin de formation, l'aboutissement de la construction identitaire et professionnelle. Echange sur sa projection professionnelle.

Suite à une évaluation non validée, à des difficultés rencontrées en stage, à un comportement inadapté, un suivi pédagogique individuel est proposé à l'issue duquel un contrat pédagogique tri partite peut être établi.

Le Dispositif d'Evaluation

Les objectifs de l'évaluation sont en lien avec les objectifs de formation de chacun des modules définis par le référentiel de formation. Ils sont définis en critères de résultats et en critères de compréhension.
Le tableau récapitulatif précise les modalités d'évaluation et de validation des modules de formation (cf. annexes 3).
Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques et le référentiel.
La validation des unités de formation est spécifique pour chaque bloc.
L'organisation des évaluations est planifiée sur l'année.

Les grilles d'évaluation sont connues des élèves.

- ✓ **Etude de situation**
  Mise en œuvre concrète d'une situation clinique qui doit être analysée, évaluée pour laquelle il faut identifier des éléments et mettre en œuvre diverses actions.

- ✓ **Pratique simulée**
  Méthode pédagogique active basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Son intérêt et d'aborder des situations cliniques sans risques ni conséquences.

- ✓ **Evaluation des compétences en milieu professionnel :**
  L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.
  Elle s'appuie sur :
  - ⇨ Les activités réalisées par l'apprenant
  - ⇨ Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
  - ⇨ L'observation des activités réalisées par l'apprenant
  - ⇨ L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
  - ⇨ L'auto évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir de critères d'évaluation. Chaque critère répond à un niveau d'acquisition.

- ✓ **L'évaluation des projets pédagogiques et de formation**

Les élèves réalisent un bilan de chaque module permettant à l'équipe pédagogique les réajustements nécessaires. L'équipe pédagogique réalise une synthèse.
De plus, les formateurs élaborent un bilan de mi et fin de formation et des résultats des évaluations.
Ces bilans sont présentés aux partenaires de la formation lors de l'ICOGI.

- ✓ **Diplôme d'Etat d'Ambulancier**

Le jury de la DREETS Nouvelle Aquitaine se réunit chaque année pour délivrer le Diplôme d'Etat après validation de chacune des compétences de stage et validation des modules, avec une franchise horaire d'absence inférieure à 5% de la durée de formation.

Conclusion

Ce projet pédagogique se réfère aux dispositions réglementaires. Tout au long de la formation, les formateurs sont vigilants à la place de l'élève au sein de la promotion, à ce que chacun puisse s'exprimer, évoluer, construire son identité professionnelle pour devenir un professionnel compétent et responsable.

Les compétences et valeurs développées tout au long de la formation devront également permettre aux élèves de se positionner au sein d'une équipe pluriprofessionelle, dans le respect d'autrui.

De même, en fin de formation, les futurs professionnels, devront saisir l'importance de toujours se former au cours de leur carrière, notamment par des formations continues.

ANNEXES

- ☒ Annexe 1 : Alternances Instituts 2023/2024 P. 26
- ☒ Annexe 2 : Convention de Stage P. 27-28
- ☒ Annexe 3 : Calendrier des évaluations P.29
- ☒ Annexe 4 : Parcours de stage IFA P. 30
- ☒ Annexe 5 : Calendrier parcours Partiel P. 31
- ☒ Annexe 6 : Calendriers parcours Partiels ARM P. 32
- ☒ Annexe 7 : Calendrier cursus partiel AS 2005 P. 33
- ☒ Annexe 8 : Calendrier cursus partiel Bac Pro ASSP P. 34
- ☒ Annexe 8 : Charte d'encadrement P. 35
- ☒ Annexe 9 : Tableau de répartition des modules P. 36

Annexe 1 : Alternances Instituts 2023 et 2024

E – Ecole	SEMESTRE 1 - 3 - 5																								
S – Stage	AOUT			SEPT				OCT.					NOV.				DEC.				JANVIER				
SEMAINE CALENDAIRE	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5
V – Vacances	14	21	#	4	11	18	25	2	9	16	#	#	6	13	#	27	4	11	18	25	1	8	15	#	#
	18	25	1	8	15	#	#	5	13	#	27	3	10	17	#	1	8	15	#	#	5	12	19	#	2
1A - EIDE - 2023 2026			R	E	E	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	V	V	E	E	E	E
2A - EIDE - 2022 2025			R	E	E	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	V	V	S	S	rer	E
3A - EIDE -2021 2024		R	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	V	V	E	E	E	S
IDE PUER 2024																						E	E	E	E
AUXILIAIRE - Septembre 23 DE PUERICULTURE			R	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	E	V	V	S	S	S	S
AIDE SOIGNANT - Septembre AGEN - BARBASTE 23			R	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	E	V	V	S	S	S	S
AIDE SOIGNANT Janvier 23	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	FIN						
AIDE SOIGNANT - Janvier 24																						R	E	E	E
AMBULANCIERS - Aout 23 / 6 mois			R	E	E	E	S	S	E	S	E	E	E	E	S	S	E	E	E	V	V	E	E	S	S
AMBULANCIERS Janvier 24 / 6 mois																						R	E	E	E
AUXILIAIRE AMBULANCIER													S	S	R	E	E	FIN							

E – Ecole	SEMESTRE 2 - 4 - 6																														
S – Stage	FEVRIER				MARS				AVRIL					MAI				JUIN				JUILLET					AOUT				Sept
SEMAINE CALENDAIRE	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
V – Vacances	5	12	19	#	4	11	18	25	1	8	15	#	#	6	13	#	27	3	10	17	#	1	8	15	#	#	5	12	19	#	2
	9	16	#	1	8	15	#	#	5	12	19	#	3	10	17	#	31	7	14	21	#	5	12	19	#	2	9	16	#	#	6
1A - EIDE - 2023 2026	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	V	V	E	E	E	S	S	S	S	S	E	V	V	V	V	V	V	V	V	R	E
2A - EIDE - 2022 2025	E	E	E	E	E	E	E	E	rer	rer	V	V	S	S	S	S	S	S	S	S	E	V	V	V	V	V	V	V	V	R	S
3A - EIDE -2021 2024	S	S	S	S	E	E	E	E	S	S	V	V	S	S	S	S	S	S	S	S	V	FIN									
IDE PUER 2024	E	S	S	S	S	E	E	E	E	E	V	V	E	S	S	S	S	E	E	E	S	S	S	S	E	V	V	V	V	E	E
AUXILIAIRE - Septembre 23 DE PUERICULTURE	S	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	V	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	E	FIN						
AIDE SOIGNANT - Septembre AGEN - BARBASTE 23	S	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	V	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	E	FIN						
AIDE SOIGNANT Janvier 23																															
AIDE SOIGNANT - Janvier 24	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	V	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	E	E	V	V	V	S	S	S
AMBULANCIERS - Aout 23 / 6 mois	E																						FIN								
AMBULANCIERS Janvier 24 / 6 mois	S	S	E	S	E	E	E	E	S	S	E	V	E	E	E	E	S	S	E												
AUXILIAIRE AMBULANCIER						S	S	R	E	E	FIN																				

CENTRE HOSPITALIER AGEN - NERAC

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
Formation Aide-Soignante
CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC – 47923 AGEN CEDEX 9
Tél : 05-53-77-78-00 – Courriel : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

IFPS
Institut de formation des professionnels de santé
IFAS /IFAP/IFSI/FC
Centre Hospitalier Agen Nérac

CONVENTION DE STAGE

Article 1 : Objet de la formation

La présente convention règle les rapports du CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC représenté par le Directeur

avec

Madame ou Monsieur le Directeur

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

concernant le stage de formation effectué par :

XXXXXXX - Elève ambulancier – Promotion XXXX

STAGE : du XXXXX au XXXXXX

Article 2 : But du stage

Le stage de formation a pour but essentiel, l'acquisition progressive de compétences, en agissant avec les professionnels et accompagné d'un tuteur. Il concourt à l'appropriati[illegible] savoir-faire et des comportements professionnels pour chaque élément de compétences [illegible] certification du diplôme. Les objectifs institutionnels sont déterminés par l'institut [illegible] et de [illegible] de l'apprentissage des activités et de positionnement en formation de l'[illegible]

Article 3 : Modalités [illegible]

Le stage est organisé s[illegible] la base [illegible] 5 h [illegible] semai[illegible] ou 3 semaines soit 105 h, ou 2 semaines soit 70 h. Les [illegible] d[illegible] age [illegible] fectu[illegible] ambu[illegible] sont déterminés sur la base horaire du roulement professio[illegible] se [illegible] la [illegible] horaires de nuit, de fin de semaine, ou de jour férié sont possibles dès lors q[illegible] l'élève [illegible] cadrement de qualité. Une particularité horaire de stage doit être réglée avec la str[illegible] F.A [illegible] l'élève. Une feuille de présence doit être remplie par la structure et remise à l'élève en fin de [illegible]

EXEMPLE

Article 4 : Statut du stagiaire

Le /la stagiaire reste élève de l'I.F.A. pendant la durée du stage ; à ce titre, il /elle ne peut prétendre à aucune rémunération de l'établissement d'accueil. Les frais de nourriture et d'hébergement restent à la charge de l'élève ambulancier.

Les élèves ambulanciers sont tenus au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.

Article 5 : Responsabilités

Durant le stage, le /la stagiaire est soumis(e) au respect du règlement intérieur de l'établissement d'accueil et observe les instructions du responsable de stage. Il ou elle est tenu(e) de donner toute la satisfaction par son comportement, son travail et sa tenue. En cas de manquement à la discipline, le responsable de stage se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent, de prévenir de Directeur de l'établissement d'accueil et la Directrice des Instituts de Formations Sanitaires.

L'accord de l'institut est requis pour une activité différente de celles relevant normalement du champ d'action du service ou de l'établissement. Sans cette autorisation, la responsabilité de l'Institut ne peut être engagée.

☑ **Responsabilité civile professionnelle des élèves :**

Les élèves sont assurés par le Centre Hospitalier Agen-Nérac qui a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des élèves pendant la durée de leurs stages

B.E.A.H. – Contrat AMTRUST N° 13047

☑ **Assurance individuelle :**

Les élèves ambulanciers suivant leur origine, dépendent d'un/ ou autre régime d'assuré social.

☑ **Couverture des risques** : chaque élève a en sa possession une feuille de « Déclaration d'accident de travail ». Cette déclaration doit être complétée par le service, accompagnée du certificat initial ainsi que la feuille d'attestation de soins, si nécessaire. En cas d'exposition au sang ou d'un liquide biologique contenant du sang, se conférer au protocole que l'élève a en sa possession.

Les élèves sont à jour des vaccinations obligatoires. Conformément à l'arrêté du 11 avril 2022, ils ont également reçu la vaccination contre l'hépatite B. Un certificat d'aptitude médicale physique et psychologique leur a été délivré pour effectuer des stages.

Article 6 : Obligations du/de la stagiaire

- Le /la stagiaire doit accomplir son stage dans le service aux dates désignées
- Les élèves ambulanciers sont en apprentissage. Ils participent aux soins infirmiers relevant du référentiel de formation des ambulanciers. Un temps suffisant doit être prévu pour leur permettre d'observer, de s'informer, de se documenter, de réfléchir. Le carnet de suivi de l'apprentissage des activités et de positionnement donne lieu à un échange entre le tuteur et l'élève.
- Les stages sont obligatoires. Pour toute absence, l'élève avertit ou fait avertir l'institut et le stage.
  - Les absences doivent être signalées en heures et jours sur les feu[illegible]évaluation des compétences.
  - Les absences non justifiées par un certificat médical [illegible] une a[illegible]isation de la directrice de l'institut, sont récupérées après accord avec l'institut.
  - Toute autre situation doit être ré[illegible]r [illegible]jo[illegible]s [illegible]h[illegible]res, [illegible]e responsable du stage et le responsable de la formation a[illegible]e-[illegible]n[illegible]
- Avant le stage, ou se[illegible]n[illegible]da[illegible]és [illegible]xées p[illegible]s [illegible]po[illegible]les [illegible]e stag[illegible] [illegible]lèves ambulanciers doivent se présenter :
  - soit au responsable [illegible]u servic[illegible] so[illegible]
  - soit au directeur de [illegible]isse[illegible]t
  - soit à la personne dé[illegible]née pa[illegible]e [illegible]re[illegible]e [illegible]établissement
- Les étudiants et élèves s'[illegible]gag[illegible]nt [illegible]re[illegible]e[illegible] la modalité de mise à disposition des tenues et à les restituer à la fin du stage. Une cauti[illegible]t[illegible]tre demandée par la structure.

EXEMPLE

Article 7 : Encadrement du/de la stagiaire

La structure d'accueil s'engage à assurer l'encadrement du stagiaire placé sous la responsabilité d'un professionnel infirmier diplômé d'état. Dans le cas où cet encadrement n'est pas assuré les dispositions de l'article 4 ne s'appliquent pas et la responsabilité de la structure d'accueil est alors engagée.
Lorsque l'élève ambulancier est dans un service ou une structure, un (e) ou plusieurs infirmiers (ères) doit (doivent) pouvoir effectivement répondre de tout acte posé par cet élève. Le centre hospitalier Agen-Nérac est assuré pour la responsabilité susceptible d'être encourue par les élèves lors de leurs stages.

Article 8 : Evaluation du/de la stagiaire

Pour chaque unité de compétence, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation des compétences en stage. C'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer un bilan mi-stage pour évaluer la progression de l'élève. Durant sa formation, l'élève peut être évalué sur sa capacité à prendre en charge une personne. Le formateur définit avec le maître de stage le moment et les modalités de cette mise en situation professionnelle. Le formateur est tenu de prévenir le service de la mise en place de ce tutorat.

Article 9 : MISE A DISPOSITION DE TENUES PRPFESSIONNELLES

La structure d'accueil s'engage à assurer la fourniture et l'entretien des tenues professionnelles des étudiants et élèves en santé non médicaux tout au long de leur stage.

Fait à Agen, le 9 novembre 2023 en double exemplaire

La Directrice de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé	L'élève ambulancier(e)	Le Directeur de la structure d'Accueil
Catherine CHAZOTTES		

Annexe 3 Calendrier d'évaluation

CHAZOTTES Catherine
Directrice
Institut de Formation des Professionnels de Santé
AGEN NERAC

Calendrier des évaluations Promotion Ambulanciers Août 2023

Chaque étudiant doit être présent 30 minutes avant le début de l'épreuve.

MODULES/ REFERENT	BLOC	COMPETENCE/INTITULE MODULE	DATES S1zs	DATE S2	HEURES	SALLE(S)	MODALITES	SURVEILLANCE	CORRECTEURS
1/	1	C1/Relation et communication avec les patients et leur entourage	9/11/23	11/01/23	Toute la journée	TP	une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical	Equipe pédagogique IFA + formateur GP Mr Dabos	Equipe pédagogique IFA
2/	1	C2/Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements							
3/	1	C3/Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement							
4/	2	C4/Appréciation de l'état clinique du patient	Du 4 au 6/12/23	Du 21 au 23/05/24	De 9h00 A 17h00	TP	Attestation de formation GSU niveau 2 –	CESU 47	CESU 47
5/	2	C5/Mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence	9 et10/01/24	15/01/24	Journée entière		Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2)	Equipe pédagogique	Equipe pédagogique
6/	3	C6/Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	Du 20/11/23 au 3/12/23 OU Du 22/01/24 au 4/02/24	Du 1/04/24 au 14/04/24	Horaires professionnels au sein de l'entreprise	Sans objet	Pas d'épreuve théorique	Maître de stage et Tuteur de stage	Maître de stage et Tuteur de stage
7/	3	C7/Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient					Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport sanitaire		
8/	4	C8-9/Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	27/10/2023	8/12/2023	8h30/10h00		Etude de situation Ecrit individuel	Equipe pédagogique	Equipe pédagogique
9/	5	C10/Traitement des informations	9 et 10/01/24	15/01/24	Toute la journée	TP	Pratique simulée	Equipe pédagogique	Equipe pédagogique
10/	5	C11/Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	7/02/24	9/02/24	8h30 – 12h	TD	Travail de groupe	Equipe pédagogique	Equipe Pédagogique

c

T11 N05-02\Promotion Ambulanciers Aout 2023 V3 septembre 2023 Page 1 | 1

Annexe 4 : Parcours de stage IFA

	Structure de soins de longue durée Ou EHPAD	SAU – SAMU - SMUR	Entreprise de transport sanitaire
Stage 1 3 semaines	Tous	0	0
Stage 2 2 semaines	0	½ promotion Groupe 1/2	½ promotion Groupe 2/2
Stage 3 2 semaines	0	½ promotion Groupe 2/2	½ promotion Groupe 1/2

Annexe 5 : Calendriers par parcours Partiels

Formation AMBULANCIER
PROMOTION APPRENTIS AOUT 2023
PLANNING de FORMATION

AOUT 2023			SEPTEMBRE 2023			OCTOBRE 2023			NOVEMBRE 2023			DECEMBRE 2023			JANVIER 2024			FEVRIER 2024			MARS 2024			AVRIL 2024			MAI 2024			JUIN 2024			JUILLET 2024		
Ma	1		V	1	E	D	1	S	Me	1		V	1	S	L	1	Entreprise	J	1	Entreprise	V	1	Entreprise	L	1	SMUR	Me	1	Entreprise	S	1	Entreprise	L	1	Entreprise
Me	2		S	2		L	2	S	J	2	E	S	2	S	Ma	2		V	2		S	2		Ma	2		J	2		D	2		Ma	2	
J	3		D	3		Ma	3	S	V	3	E	D	3	S	Me	3		S	3		D	3		Me	3		V	3		L	3		Me	3	
V	4		L	4	E	Me	4	S	S	4		L	4	E	J	4		D	4		L	4		J	4		S	4		Ma	4		J	4	
S	5		Ma	5	E	J	5	S	D	5		Ma	5	E	V	5		L	5	E	Ma	5		V	5		D	5		Me	5		V	5	
D	6		Me	6	E	V	6	S	L	6	E	Me	6	E	S	6		Ma	6	E	Me	6		S	6		L	6		J	6		S	6	
L	7		J	7	E	S	7	S	Ma	7	E	J	7	E	D	7		Me	7	E	J	7		D	7		Ma	7		V	7		D	7	
M	8		V	8	E	D	8	S	Me	8	E	V	8	E	L	8	E	J	8	E	V	8		L	8		Me	8		S	8		L	8	
Me	9		S	9		L	9	E	J	9	E	S	9		Ma	9	E	V	9	E	S	9		Ma	9		J	9		D	9		Ma	9	
J	10		D	10		Ma	10	E	V	10	E	D	10		Me	10	E	S	10		D	10		Me	10		V	10		L	10		Me	10	
V	11		L	11	E	Me	11	E	S	11		L	11	E	J	11	E	D	11		L	11		J	11		S	11		Ma	11		J	11	
S	12		Ma	12	E	J	12	E	D	12		Ma	12	E	V	12	E	L	12	Entreprise	Ma	12		V	12		D	12		Me	12		V	12	
D	13		Me	13	E	V	13	E	L	13	E	Me	13	E	S	13		Ma	13		Me	13		S	13		L	13		J	13		S	13	
L	14		J	14	E	S	14		Ma	14	E	J	14	E	D	14		Me	14		J	14		D	14		Ma	14		V	14		D	14	
Ma	15		V	15	E	D	15		Me	15	E	V	15	E	L	15	E	J	15		V	15		L	15		Me	15		S	15		L	15	
Me	16		S	16		L	16	S	J	16	E	S	16		Ma	16	E	V	16		S	16		Ma	16		J	16		D	16		Ma	16	
J	17		D	17		Ma	17	S	V	17	E	D	17		Me	17	E	S	17		D	17		Me	17		V	17		L	17		Me	17	
V	18		L	18	E	Me	18	S	S	18		L	18	E	J	18	E	D	18		L	18		J	18		S	18		Ma	18		J	18	
S	19		Ma	19	E	J	19	S	D	19		Ma	19	E	V	19	E	L	19		Ma	19		V	19		D	19		Me	19		V	19	
D	20		Me	20	E	V	20	S	L	20	Entreprise de transport sanitaire	Me	20	E	S	20		Ma	20		Me	20		S	20		L	20		J	20		S	20	
L	21		J	21	E	S	21	S	Ma	21		J	21	E	D	21		Me	21		J	21		D	21		Ma	21		V	21		D	21	
Ma	22		V	22	E	D	22	S	Me	22		V	22	E	L	22		J	22		V	22		L	22		Me	22		S	22		L	22	
Me	23		S	23		L	23	E	J	23		S	23	Entreprise	Ma	23		V	23		S	23		Ma	23		J	23		D	23		Ma	23	
J	24		D	24		Ma	24	E	V	24		D	24		Me	24		S	24		D	24		Me	24		V	24		L	24		Me	24	
V	25		L	25	S	Me	25	E	S	25		L	25		J	25	Entreprise	D	25		L	25		J	25		S	25		Ma	25		J	25	
S	26		Ma	26	S	J	26	E	D	26		Ma	26		V	26		L	26		Ma	26		V	26		D	26		Me	26		V	26	
D	27		Me	27	S	V	27	E	L	27		Me	27		S	27		Ma	27		Me	27		S	27		L	27		J	27		S	27	
L	28	E	J	28	S	S	28		Ma	28		J	28		D	28		Me	28		J	28		D	28		M	28		V	28		D	28	
Ma	29	E	V	29	S	D	29		Me	29		V	29		L	29		J	29		V	29		L	29		Me	29		S	29		L	29	
Me	30	E	S	30	S	L	30	E	J	30		S	30		Ma	30					S	30		M	30		J	30		D	30		Ma	30	
J	31	E				Ma	31	E				D	31		Me	31					D	31					V	31					Me	31	

E Présence à l'IFPS
Stage DEA
Temps en entreprise de transport sanitaire
support de l'apprentissage

\\srv-itsi01\classify\T11\T11N05\T11N05-01\2023-08 AOUT\Calendrier des modules AMBULANCIER Août 2023 V1 11/07/2023 1/1

Annexe 6 : calendrier cursus partiel ARM

Formation AMBULANCIER
PROMOTION AOUT 2023
PLANNING PREVISIONNEL CURSUS PARTIEL ARM

AOUT 2023			SEPTEMBRE 2023			OCTOBRE 2023			NOVEMBRE 2023			DECEMBRE 2023			JANVIER 2024			FEVRIER 2024		
Ma	1		V	1	E	D	1		Me	1		V	1	S	L	1		J	1	S
Me	2		S	2		L	2		J	2		S	2	S	Ma	2		V	2	S
J	3		D	3		Ma	3		V	3		D	3	S	Me	3		S	3	S
V	4		L	4	E	Me	4		S	4		L	4	E	J	4		D	4	S
S	5		Ma	5	E	J	5		D	5		Ma	5	E	V	5		L	5	E
D	6		Me	6	E	V	6		L	6		Me	6	E	S	6		Ma	6	E
L	7		J	7	E	S	7		Ma	7	E	J	7	E	D	7		Me	7	E
M	8		V	8		D	8		Me	8	E	V	8	E	L	8	E	J	8	E
Me	9		S	9		L	9		J	9	E	S	9		Ma	9	E	V	9	E
J	10		D	10		Ma	10	E	V	10	E	D	10		Me	10	E	S	10	
V	11		L	11		Me	11	E	S	11		L	11		J	11	E	D	11	
S	12		Ma	12	E	J	12	E	D	12		Ma	12		V	12	E 1/2	L	12	
D	13		Me	13	E	V	13	E	L	13		Me	13		S	13		Ma	13	
L	14		J	14	E	S	14		Ma	14	E	J	14		D	14		Me	14	
Ma	15		V	15		D	15		Me	15	E	V	15		L	15	E	J	15	
Me	16		S	16		L	16		J	16	E	S	16		Ma	16		V	16	
J	17		D	17		Ma	17		V	17	E	D	17		Me	17		S	17	
V	18		L	18	E	Me	18		S	18		L	18	E	J	18		D	18	
S	19		Ma	19	E	J	19		D	19		Ma	19	E	V	19		L	19	
D	20		Me	20		V	20		L	20	S	Me	20	E	S	20		Ma	20	
L	21		J	21	E	S	21		Ma	21	S	J	21	E	D	21		Me	21	
Ma	22		V	22	E	D	22		Me	22	S	V	22	E	L	22	S	J	22	
Me	23		S	23		L	23		J	23	S	S	23		Ma	23	S	V	23	
J	24		D	24		Ma	24		V	24	S	D	24		Me	24	S	S	24	
V	25		L	25		Me	25		S	25	S	L	25		J	25	S	D	25	
S	26		Ma	26		J	26		D	26	S	Ma	26		V	26	S	L	26	
D	27		Me	27		V	27	E	L	27	S	Me	27		S	27	S	Ma	27	
L	28	E	J	28		S	28		Ma	28	S	J	28		D	28	S	Me	28	
Ma	29	E	V	29		D	29		Me	29	S	V	29		L	29	S	J	29	
Me	30		S	30		L	30		J	30	S	S	30		Ma	30	S			
J	31					Ma	31					D	31		Me	31	S			

E	Présence à l'IFPS
S	Stage

Annexe 7 : calendrier cursus partiel AS 2005

Formation AMBULANCIER
PROMOTION AOUT 2023
PLANNING PREVISIONNEL CURSUS PARTIEL AS 2005

AOUT 2023			SEPTEMBRE 2023			OCTOBRE 2023			NOVEMBRE 2023			DECEMBRE 2023			JANVIER 2024			FEVRIER 2024		
Ma	1		V	1	E	D	1		Me	1		V	1	S	L	1		J	1	S
Me	2		S	2		L	2		J	2		S	2	S	Ma	2		V	2	S
J	3		D	3		Ma	3		V	3		D	3	S	Me	3		S	3	S
V	4		L	4		Me	4		S	4		L	4	E	J	4		D	4	S
S	5		Ma	5		J	5		D	5		Ma	5	E	V	5		L	5	E
D	6		Me	6	E	V	6		L	6		Me	6	E	S	6		Ma	6	E
L	7		J	7	E	S	7		Ma	7		J	7	E	D	7		Me	7	E
M	8		V	8		D	8		Me	8		V	8	E	L	8		J	8	E
Me	9		S	9		L	9		J	9	E	S	9		Ma	9	E	V	9	E
J	10		D	10		Ma	10		V	10	E	D	10		Me	10	E	S	10	
V	11		L	11		Me	11		S	11		L	11		J	11	E 1/2	D	11	
S	12		Ma	12		J	12		D	12		Ma	12		V	12		L	12	
D	13		Me	13	E	V	13		L	13	ET	Me	13	E	S	13		Ma	13	
L	14		J	14	E	S	14		Ma	14	E	J	14	E	D	14		Me	14	
Ma	15		V	15		D	15		Me	15	E	V	15	A	L	15		J	15	
Me	16		S	16		L	16		J	16	E	S	16		Ma	16		V	16	
J	17		D	17		Ma	17		V	17	E	D	17		Me	17		S	17	
V	18		L	18		Me	18		S	18		L	18	E	J	18		D	18	
S	19		Ma	19		J	19		D	19		Ma	19	E	V	19		L	19	
D	20		Me	20		V	20		L	20	S	Me	20	E	S	20		Ma	20	
L	21		J	21	E	S	21		Ma	21	S	J	21	E	D	21		Me	21	
Ma	22		V	22	E	D	22		Me	22	S	V	22	E	L	22	S	J	22	
Me	23		S	23		L	23		J	23	S	S	23		Ma	23	S	V	23	
J	24		D	24		Ma	24		V	24	S	D	24		Me	24	S	S	24	
V	25		L	25		Me	25		S	25	S	L	25		J	25	S	D	25	
S	26		Ma	26		J	26		D	26	S	Ma	26		V	26	S	L	26	
D	27		Me	27		V	27	E	L	27	S	Me	27		S	27	S	Ma	27	
L	28	E	J	28		S	28		Ma	28	S	J	28		D	28	S	Me	28	
Ma	29		V	29		D	29		Me	29	S	V	29		L	29	S	J	29	
Me	30		S	30		L	30		J	30	S	S	30		Ma	30	S			
J	31					Ma	31					D	31		Me	31	S			

E	Présence à l'IFPS
S	Stage
	jours retirés à la version employeur initiale

34,5 jours de 7 h soit 241 h de formation

Page 1

Annexe 8 calendrier cursus partiel BAC Pro ASSP

Formation AMBULANCIER
PROMOTION AOUT 2023
PLANNING PREVISIONNEL CURSUS PARTIEL Bac Pro ASSP

AOUT 2023			SEPTEMBRE 2023			OCTOBRE 2023			NOVEMBRE 2023			DECEMBRE 2023			JANVIER 2024			FEVRIER 2024		
Me	1		V	1	E	D	1	A	Me	1	E	V	1	S	L	1		J	1	S
Me	2		S	2		L	2	A	J	2	E	S	2	S	Me	2		V	2	S
J	3		D	3		Me	3	A	V	3	E	D	3	S	Me	3		S	3	S
V	4		L	4	E	Me	4	A	S	4		L	4	E	J	4		D	4	S
S	5		Me	5	E	J	5	A	D	5		Me	5	E	V	5		L	5	E
D	6		Me	6	E	V	6	A	L	6	E	Me	6	E	S	6		Me	6	E
L	7		J	7	E	S	7	A	Me	7	E	J	7	E	D	7		Me	7	E
M	8		V	8	ET	D	8	A	Me	8	E	V	8	E	L	8	E	J	8	E
Me	9		S	9		L	9	ET	J	9	E	S	9		Me	9	E	V	9	E
J	10		D	10		Me	10	E	V	10	E	D	10		Me	10	E	S	10	
V	11		L	11	ET	Me	11	E	S	11		L	11	E	J	11	E	D	11	
S	12		Me	12	E	J	12	E	D	12		Me	12	E	V	12	E	L	12	
D	13		Me	13	E	V	13	E	L	13	E	Me	13	E	S	13		Me	13	
L	14		J	14	E	S	14		Me	14	E	J	14	E	D	14		Me	14	
Me	15		V	15	ET	D	15		Me	15	E	V	15	E	L	15	E	J	15	
Me	16		S	16		L	16	A	J	16	E	S	16		Me	16	E	V	16	
J	17		D	17		Me	17	A	V	17	E	D	17		Me	17	E	S	17	
V	18		L	18	E	Me	18	A	S	18		L	18	E	J	18	E	D	18	
S	19		Me	19	E	J	19	A	D	19		Me	19	E	V	19	E	L	19	
D	20		Me	20	E	V	20	A	L	20	S	Me	20	E	S	20		Me	20	
L	21		J	21	E	S	21	A	Me	21	S	J	21	E	D	21		Me	21	
Me	22		V	22	E	D	22	A	Me	22	S	V	22	E	L	22	S	J	22	
Me	23		S	23		L	23	E	J	23	S	S	23		Me	23	S	V	23	
J	24		D	24		Me	24	E	V	24	S	D	24		Me	24	S	S	24	
V	25		L	25	S	Me	25	E	S	25	S	L	25		J	25	S	D	25	
S	26		Me	26	S	J	26	E	D	26	S	Me	26		V	26	S	L	26	
D	27		Me	27	S	V	27	E	L	27	S	Me	27		S	27	S	Me	27	
L	28	E	J	28	S	S	28		Me	28	S	J	28		D	28	S	Me	28	
Me	29	ET	V	29	S	D	29		Me	29	S	V	29		L	29	S	J	29	
Me	30	ET	S	30	A	L	30	E	J	30	S	S	30		Me	30	S			
J	31	ET				Me	31	E				D	31		Me	31	S			

E	Présence à l'IFPS
S	Stage
ET	equivalence totale
A	Allégement

Annexe 9 : Charte d'encadrement

Ingénierie des formations paramédicales et évolution des métiers

Recommandation 2.4

CHARTE D'ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Ce document est établi entre les structures d'accueil et l'Institut de Formation des Professions Paramédicales (IFPM). Il formalise les engagements des deux parties à l'égard de la formation clinique des apprenants en stage. Il est porté à la connaissance et appliqué par l'ensemble des professionnels de proximité ainsi que les stagiaires. Il constitue un support fondateur obligatoire pour les stages qualifiants et s'inscrit dans la politique d'encadrement des apprenants dans l'établissement et dans le projet pédagogique de l'institut de formation.

A. OBJECTIFS DE LA CHARTE D'ENCADREMENT

- Permettre aux services d'accueil et à l'institut de garantir la qualité de la prestation d'encadrement des stagiaires
- Constituer un engagement partagé afin de répondre à tous les critères qualité attendus pour l'acquisition des compétences par les apprenants.

B. ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

La charte est portée à la connaissance et appliquée par l'ensemble des acteurs. Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des stagiaires. Elle formalise les engagements à deux niveaux :

- Institutionnel : l'établissement / service d'accueil et IFPM
- Opérationnel : équipe soignante du service et stagiaire

1. La structure d'accueil

Etablissement :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

1.1 La Direction des Soins

Elle est :

- Responsable de l'encadrement des stagiaires
- Garante de l'application de cette charte d'encadrement
- Tenue informée des difficultés

1.2 Le service d'accueil

Chaque stagiaire est placé sous la responsabilité d'un maître de stage et bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent.

1.2.1 Le maître de stage[1]

La fonction « maître de stage » est occupée par un soignant exerçant des fonctions d'encadrement.

Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement des stagiaires ; **il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.**

Rôle du maître de stage :

- **Accueille et intègre le stagiaire**
  - reçoit le stagiaire le jour de son arrivée en stage, en présence si possible du tuteur désigné pour l'apprenant. Au cours de cet entretien, l'unité de soins et l'équipe soignante sont présentées au stagiaire. Une information lui est donnée sur l'organisation : vestiaire, prise des repas et son planning horaire prévisionnel du stage lui est remis.

- **Assure le suivi de la formation du stagiaire**
  - met à la disposition du stagiaire la charte et le livret d'encadrement.
  - met en place les moyens nécessaires à l'encadrement
  - est garant de la qualité de l'encadrement
  - coordonne l'action des tuteurs de stage et des professionnels de proximité
  - accompagne les tuteurs de stage dans leur fonction
  - coordonne la mise en place des bilans de mi-stage et de fin de stage, en relation avec le tuteur
  - assure le suivi des relations avec l'institut de formation, contacte le formateur référent de stage du stagiaire en cas de besoin
  - assure le suivi du présentéisme des stagiaires
  - règle les questions en cas de litige ou de conflit.

[1] Référentiel de formation, Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier